

Conditions Générales de Vente (Croisières) **Conditions Générales de Location** **(Gabarots, Bateaux-Cabanes, Bateaux-Barbecue)**

SARL Lot Navigation
Pour Les Croisières de Saint-Cirq-Lapopie
et pour Ma Parenthèse Flottante

I. Validité des prestations achetées en ligne

Toutes les prestations sont valables pour la date de réservation choisie par le client. Elles ne sont pas reportables.

II. Règlement intérieur pour les croisières

Lot Navigation fera tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le bon déroulement des croisières sur le Lot dans les conditions prévues à la réservation. En aucun cas Lot Navigation ne pourra être tenu pour responsable ni tenu à une quelconque indemnité ou remboursement en cas de modification de l'itinéraire, des horaires ou de la durée d'une croisière pour cas de force majeure ou d'instructions données par les autorités fluviales.

Respect des horaires : Le passager doit se présenter au lieu d'embarquement des bateaux au plus tard 15 minutes avant l'heure prévue de départ. Si le passager arrive après le départ du bateau, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Obligation des passagers : A compter du moment où il est invité à embarquer, chaque passager devra se conformer immédiatement et strictement aux instructions données par le personnel du bateau dans l'intérêt de la sécurité de la navigation et de l'ordre à bord. Il ne sera admis sur le bateau aucun matériel pouvant se révéler dangereux pour les passagers ou le personnel. Lot Navigation se réserve le droit de facturer au client tout dégât de matériels causés à bord par lui-même ou un membre de son groupe.

III. Règlement intérieur pour les locations

Formalités : Le titulaire prendra possession du bateau après avoir accompli les formalités et reçu les instructions de navigation réalisées par Lot Navigation. Il doit être majeur et est responsable des matériels et personnes qu'il a sous sa garde. Il est tenu de respecter les règles en vigueur définies par les autorités fluviales et Lot Navigation.

Caution : Son montant varie selon le bateau loué. Elle est déposée au départ, avant l'embarquement, (espèces, chèque bancaire ou carte bleue/visa), et comprend une partie relative au nettoyage du bateau et une partie relative au bateau lui-même (pertes, détérioration ou destruction du bateau ou de ses équipements, frais de déséchouage imputables au locataire et/ou à ses passagers, coût de remplacement de tout élément manquant ou détérioré par rapport à l'inventaire dressé contradictoirement au début de la période de location, frais de retard dans la restitution du bateau et frais d'abandon du bateau). Le locataire accepte d'ores et déjà que le loueur puisse prélever les frais mentionnés ci-dessus, sur son compte bancaire au moyen de la pré-autorisation bancaire effectuée ou par encaissement du chèque remis au titre de la caution.

Aptitude : Le loueur se réserve le droit de refuser la mise à disposition du bateau si le chef d'équipage ne semble pas apte à assumer cette responsabilité, nonobstant les références, brevets ou titres éventuellement présentés. Dans ce cas, le loueur pourra résilier le contrat sans qu'aucune des sommes versées ne soit restituée. Le locataire s'engage à n'embarquer que le nombre de personnes autorisé, à n'utiliser le bateau que pour la navigation de plaisance et à ne pas faire la course. Le remorquage d'un bateau, la navigation de nuit, la sous location et/ou le prêt du bateau ne sont pas autorisés.

Domages : Le locataire s'engage à signaler toute perte, vol ou détérioration d'équipement et pourra être tenu de les rembourser (hélice 200€, cage 200€, bois 50€, trou coque 350€, toit 350€, moteur noyé 200€, barbecue endommagé 200€). Lot Navigation n'est en aucun cas responsable des pertes ou dommages des objets appartenant aux locataires. La responsabilité envers des tiers et l'assurance du bateau sont comprises dans la location. Le montant de la caution correspond à la franchise d'assurance. Les locataires eux-mêmes et leurs objets personnels ne sont pas assurés.

Dépannage : Lot Navigation dispose d'un service dépannage gratuit qui intervient au plus vite, selon la disponibilité du personnel et du matériel, sur simple appel téléphonique.

Baignade : La baignade dans la rivière Lot est interdite à moins de 100 mètres des ouvrages (pont, écluse, chaussée...), elle est au risques et périls du locataire. Lot Navigation ne peut être tenu en aucun cas pour responsable d'accidents de baignade.

Retour : Le bateau doit être de retour à la base convenue au jour et à l'heure définis. Tout retard imputable au locataire donnera droit à une indemnité de 15€ par demi-heure de dépassement d'horaire.

IV. Bons cadeaux

Les bons cadeaux émis par Lot Navigation ont une durée de validité d'un an à partir du jour d'achat. Au-delà de la limite, les bons cadeaux ne sont ni remboursables ni échangeables. Les réservations pour les prestations des bons cadeaux se font sous réserve de disponibilités en fonction des dates programmées par Lot Navigation. Il est obligatoire de présenter le bon cadeau le jour de la prestation, à la billetterie. Les réservations peuvent être modifiées ou annulées si les conditions de navigation l'exigent. Si les clients ou les bénéficiaires ne sont pas présents le jour de la réservation, le bon cadeau est considéré comme utilisé. Celui-ci ne pourra être remboursé ni échangé. Les bons cadeaux perdus ou volés ne peuvent donner lieu à un échange ni à un remboursement.

V. Responsabilité du transporteur

Lot Navigation fera tout de qui est en son pouvoir pour assurer le bon déroulement de la croisière ou de la location dans les conditions prévues à la réservation. En aucun cas Lot Navigation ne pourra être tenu pour responsable ni tenu à une quelconque indemnité ou remboursement en cas de modification des horaires ou de la durée d'une croisière pour cas de force majeure (crue, sécheresse, travaux...) ou en raison d'instructions données par les autorités chargées de la navigation ou encore en cas de changement de bateau. En cas de nécessité, l'itinéraire pourra être modifié sans préavis. Le tarif de la croisière n'est affecté qu'à la croisière. Les commentaires sont offerts et facultatifs.

En cas d'annulation de la prestation de la part du client plus de 4 semaines avant le départ, aucun frais n'est retenu. Si le client est contraint d'annuler moins de 4 semaines avant le départ, 100% du montant de la prestation reste dû. Si le client souhaite reporter sa prestation à une date ultérieure, il peut le faire jusqu'à 1 mois avant le début de la prestation.

En cas d'annulation de la prestation de la part de Lot Navigation, le client se verra proposer un report et si aucun accord n'est trouvé il sera remboursé de la totalité des sommes versées à l'exclusion de tout dommages et intérêts.

En cas de modification de parcours remplacé par un parcours de durée similaire, aucune remise de prix ni dommages et intérêts ne seront consentis.

Le transporteur ne saurait répondre à toute perte, avarie ou vol d'effets ou de bagages ainsi que des accidents dus au non-respect des consignes de sécurité affichées ou ordonnées par le capitaine ou par son équipage.